

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 707 2 avril 2010

SOMMAIRE

Altasnet S.A	L.A.R. Immo S.a r.i
Alysea S.A33932	Les Champs Ducal Sàrl33931
Amtrac Holding33917	Luxair Immobilière S.à r.l 33892
Assurpro S.à r.l	Marsh S.A
Belval Plaza Holding S.A 33936	MAS International 33901
CDDK Immo s.à r.l	Maxiweb S.A
CED 2002 S.A	M.I.T33892
Claxon Participations S.A33930	Nous Deux Sàrl33919
CMA S.àr.l	Ocara Group G.E.I.E
CMI Asset Management (Luxembourg)	Pelton S. à r.l
S.A33932	Pizzeria El Barbaro S.àr.l 33899
Columeta S.à r.l	Property Concept S.à r.l
Digital Media S.à r.l	QCP GCO Equity Investors S.à r.l 33890
DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A.	Redpark S.A
Development & Investment	Schubert Properties S.A
Elektra S.e.c.s	Securybat Sàrl33934
European Financial Group EFG (Luxem-	SmartStream Acquisitions S.à r.l 33914
bourg) S.A	Société Financière Internationale pour
Fiduciaire Guillaume, S.à r.l 33897	l'Afrique (SOFIA)33891
Finline Invest S.A	Solarium Bel-Sol S.à r.l 33893
Fragrana S.A	Terre d'Images S.à r.l
Fragrana S.A., SPF	Thiriet Luxembourg33928
Galiver Holding S.A 	Tigrella GmbH33926
Galiver S.A 33902	Treper Holding S. à r.l
Ginevra International S.A33919	Urban and Civic Holdings S.à r.l 33917
I.01 Euro-Immo Guy Rollinger33915	Ursa Investments S.à r.l
I.21 BASEP S.A	Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg
Immo-Point s.à r.l33913	Branch
Immosol Nord S.à r.l	WTA International33929
L.08 BASEP33909	Yellow Invest S.A
Lanito Sàrl 33913	



QCP GCO Equity Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 111.760.

EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyes 12, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010031188/16.

(100028762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Elektra S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 124.937.

Contrat de cession de parts

Les soussignés,

1 - DOS SANTOS CUNHA JORGE ("le cédant"), né le 29 juillet 1967 à Quiaios (Portugal), demeurant à L-3450 Dudelange, 38 rue du commerce,

1.000 parts de la Société

2- La société J.CONSULTING SA ("le cessionnaire)_B150813_ domiciliée à L-3540 Dudelange, 38 rue du commerce, ici représentée par M. DOS SANTOS CUNHA JORGE, administrateur de la société, domicilié à L-3540 Dudelange, 38 rue du commerce

Le capital social de la Société est de EUR 80 000 (quatre-vingt mille euros) représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingt euros) chacune.

L'associé unique, en assemblée générale, consent à la cession de parts suivant les modalités ci-dessous:

DOS SANTOS CUNHA JORGE ("le cédant"), cède à la société J. CONSULTING SA ("le cessionnaire, 800 parts de la Société, au prix de la valeur bilantaire.

Les parts cédées sont libres de tout gage, nantissement, option ou autres garanties et servitudes.

Le transfert de propriété des parts sociales détenues par cédant, ainsi que de l'ensemble des droits et obligations y attachés s'effectuera au jour de la signature du présent contrat et du paiement du prix de cession.

Le cédant s'engage à garder secret à l'égard de toutes personnes les renseignements et informations qu'il a obtenu en sa qualité d'associé de la Société.

Le cédant déclare que la comptabilité de la Société à été tenue correctement et conformément aux règles et usages en vigueur et que la Société n'a aucun passif non repris dans ses comptes annuels.

Le cédant confirme avoir restitué à la Société tout document et/ou autre objet généralement quelconque appartenant à la Société.

Le cédant et le cessionnaire traiteront de façon confidentielle le présent contrat ainsi que toutes informations portées à leur connaissance à l'occasion de celui-ci.

En application du présent contrat de cession, le capital de la Société est dés lors détenu comme suite:

DOS SANTOS CUNHA JORGE	200 parts
J. CONSULTING SA	800 parts
TOTAL	1.000 parts

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2009, en 2 exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

J. CONSULTING SA / DOS SANTOS CUNHA JORGE

Référence de publication: 2010031570/38.

(100029116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.



Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 mars 2009 au siège social

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat des administrateurs suivants:

- Duet Services Limited
- Palermo Holdings Limited
- Monsieur Elwyn Blattner

Pour extrait conforme

International Corporate Services Luxembourg sarl

24, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010031190/19.

(100028361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Yellow Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.177.

Madame Isabelle SCHAEFER, avec adresse professionnelle à L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe est nommée administrateur en remplacement de Madame Rita HARNACK. Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031197/12.

(100028577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

L.A.R. Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Immosol Nord S.à r.l.).

Siège social: L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 146.138.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Valérie LAMY-AU-ROUSSEAU, commerçante, née à Saint-Claude (France), le 9 août 1968, demeurant à L-7597 Reckange, 6, Op der Delt.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "IMMOSOL NORD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7597 Reckange (Mersch), 6, Op der Delt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146138, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1109 du 4 juin 2009,

et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale en "L.A.R. IMMO S.à r.I." et de modifier en conséquence l'article 1 ^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1** er . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "L.A.R. IMMO S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."



Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social à L-7440 Lintgen, 9, rue de Diekirch, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts comme suit:

" Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Lintgen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAMY-AU-ROUSSEAU; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2010. Relation GRE/2010/326. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée;

Junglinster, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010032089/42.

(100029726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Luxair Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.450.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 144.812.

EXTRAIT

Par résolutions écrites de l'associé unique du 15 décembre 2009, LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-4109, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxair Immobilière S.à r.l.

Référence de publication: 2010031200/15.

(100028982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

M.I.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 145.627.

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Rachid BOUCHENTOUF, consultant informatique, demeurant à L-4527 Differdange, 29, rue des Champs;
- 2) Monsieur Stéphane Gilles André MOCKELS, directeur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 25, rue de Meilbourg.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "M.I.T.", avec siège à L-7240 Béreldange, 87, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 627, constituée en date du 25 mars 2009 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 858 du 22 avril 2009.

Réunis en Assemblée générale, les comparants ont prié le notaire instrumentant de dresser acte de leur décision de transférer le siège social de la société de L-7240 Béreldange à L-2157 Luxembourg, ce transfert faisant l'objet de la résolution qui suit, adoptée à l'unanimité:



Transfert du siège social Résolution unique

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de l'adresse: 87, route de Luxembourg, à L-7240 Béreldange, à l'adresse: 9, rue 1900, L-2157 Luxembourg. Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article deux des statuts est rédigé comme suit:

" Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision de la gérance à tout autre endroit de la commune du siège. La gérance pourra établir des sièges administratifs dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger."

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: BOUCHENTOUF, MOCKELS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/1992. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 22 février 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010031552/39.

(100029169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Solarium Bel-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 159, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.495.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alain LICKES, commerçant, demeurant à L-4631 Differdange, 5 rue des Mines.
- 2) Madame Sonia PETRONI, commerçante, demeurant à L-4 631 Differdange, 5 rue des Mines.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- **Art.1** ^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de SOLARIUM BEL-SOL S.à r.l"
 - Art. 2. Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un solarium et salon de bronzage avec achat et vente des produits de la branche,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.
 - Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1Monsieur Alain LICKES, prédit,	 50 parts
2Madame Sonia PETRONI, prédite,	 50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	 100 parts



Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

- **Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.
- **Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENTS CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain LICKES, commerçant, demeurant à L-4631 Differdange, 5 rue des Mines.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Sonia PETRONI, commerçante, demeurant à L-4 631 Differdange, 5 rue des Mines.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4451 Belvaux, 159 route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LICKES; PETRONI, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1205. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Esch-sur-Alzette, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010031515/83.

(100029186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Marsh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 19.002.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARSH S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 19.002,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1981, publié au Mémorial C numéro 99 du 12 mai 1982,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille HELLINCKX, préqualifié

- en date du 20 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 153 du 15 juin 1983,
- en date du 11 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 289 du 15 octobre 1986,
- en date du 08 mars 1990, publié au Mémorial C numéro 397 du 25 octobre 1990,
- en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C numéro 250 du 27 mai 1993, et
- en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 226 du 09 juin 1994,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 459 du 17 juin 1999,
- en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 991 du 23 décembre 1999 et
- en date du 18 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 315 du 13 février 2006.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel DUHR, directeur, demeurant à L-3415 Dudelange, 12, rue Gaston Barbanson,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE-CINQ (6.655) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (€ 170.407,91), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: La société a pour objet le courtage dans toutes les branches d'assurances et de réassurance. L'activité de courtage en assurances et en réassurance est exercée par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises, existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien. Elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.

2) Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire qui se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année à onze heures au lieu du dernier mardi du mois de mai.

Modification afférente de l'article 18.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts ont dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet le courtage dans toutes les branches d'assurances et de réassurance.

L'activité de courtage en assurances et en réassurance est exercée par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises, existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou complémentaire au sien.

Elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales ou financières de nature à faciliter ou à développer directement ou indirectement son activité sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire qui se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année à onze heures au lieu du dernier mardi du mois de mai.

Suite à cette décision, l'article dix-huit (18) des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin de chaque année à onze heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Duhr, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2010. Relation: EAC/2010/1344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010031502/79.

(100029335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

CMA S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 151.494.

RECTIFICATIF

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Mélanie Sauvage, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant sur base d'une procuration qui est restée annexée un acte de constitution de la société CMA 2 S.àr.l., prédite, reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2010, non encore enregistré à Luxembourg Actes Civils.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que dans ledit acte de constitution de la Société, plus particulièrement dans l'assemblée générale des Associés qui s'est tenue à la suite de l'acte de constitution, ont été nommées sous le point 2. trois personnes en tant que gérants de la Société.
- Que l'indication de ces personnes a été faite correctement dans la version anglaise, alors que dans la version française, un certain Monsieur Paul Guilbert a été indiqué erronément comme gérant, alors qu'il faudrait lire à sa place:
- "- David Sullivan, né le 6 décembre, 1971 à Elmhurst, Illinois, USA, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey."
 - Qu'il y a partant lieu de rectifier le prédit acte en ce sens.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: M. Sauvage, C. Wersandt.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2010. LAC/2010/8119. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031510/32.

(100029016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

DREYER RUPPERT REAL ESTATE S.A. Development & Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 122.266.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Charles RUPPERT, administrateur de sociétés, demeurant au 59, Rue des Romains, 5433 Niederanven, Luxembourg, Président;
- Monsieur Gisbert DREYER, architecte, demeurant professionnellement au Maximilianstrasse 10, 80539 Munich, Allemagne, administrateur-délégué;
- Monsieur Jean R. DIDIER, sans état particulier, demeurant au 18, Rue des Violettes, 8023 Strassen, Luxembourg, administrateur-délégué.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010032287/22.

(100030187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Fiduciaire Guillaume, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.493.

STATUTS

L'an deux mille dix, le seize février,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à REDANGE/ATTERT (Grand Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Dominique DUBRAY, expert-comptable, né à Alençon (France), né le 21 février 1951, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

Mademoiselle Karine IWANCZUK, employée, né à Thionville (France), né le 5 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE FINANCE EXPERTISE COMPTABLE, en abrégé "FIFEC SA", société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à 134, route d'Arlon, L-8008 STRASSEN, inscrite au registre du commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B89340,

Lesquelles parties comparantes sont toutes représentées aux présentes par Maître Jérôme BACH.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leurs comptes et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FIDUCIAIRE GUILLAUME, S.à r.l."
 - Art. 2. Le siège de la Société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés, à prendre dans la forme prévue pour les modifications statutaires.



L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision des ou du gérants.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 3. La Société a pour objets:

- l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert comptable.
- la prestation de tous services au sens le plus large découlant de cette activité, telles que l'assistance administrative ainsi que l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion de toutes entreprises, organisations, sociétés, associations et fondations, la domiciliation.
- la production de rapports annuels, semi-annuels ou autres, d'états financiers et de tout autre rapport en relation avec les fonds d'investissements luxembourgeois ou étrangers, quelle que soit leur forme juridique, y compris et entre autres pour les fonds de fonds, les fonds alternatifs, les fonds de fonds alternatifs, et tout autre véhicule similaire ou assimilé.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

- Art. 4. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, exception faite pour les héritiers légaux, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en référent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Dominique DUBRAY, préqualifié: Cent vingt-quatre parts sociales	124
Karine Iwanczuk, préqualifiée: cent vingt cinq parts sociales	125
FIFEC S.A. deux cent cinquante-et- un part sociales	251

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.050.-EUR. Toutes les parties comparantes reconnaissent expressément être solidairement tenues du paiement de ces frais à l'égard du notaire instrumentant.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le siège social est établi à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.



2) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dominique DUBRAY, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Signé: Bach, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 février 2010. Relation: RED/2010/212. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010031514/95.

(100029176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Pizzeria El Barbaro S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange. R.C.S. Luxembourg B 151.489.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Giovanni BARBARO, cuisinier, né à Mammola (Italie), le 2 septembre 1964, demeurant ensemble à L-4742 Pétange, 125 rue des Jardins.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "PIZZERIA EL BARBARO S.àr.I.".
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Sanem. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.
 - Art. 3. La société a pour objet le commerce de pizza à emporter.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

- Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.
- Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.
- Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille soixante-cinq euros (1.065.-€).

Réunion des associés

L'associé a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant:

Monsieur Giovanni BARBARO, préqualifié

- 2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
- 3. Le siège social de la société est fixé à L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: BARBARO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 février 2010. Relation: EAC/2010/1991. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 22 février 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010031512/52.

(100029091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Weatherford Hungary Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.993.

Changement des activités de la Succursale

Il résulte des résolutions prises en date du 22 décembre 2009 par les administrateurs de Weatherford Liquidity Management Hungary Limited Liability Company, une société organisée et existant sous le droit Hongrois, ayant son siège social au 9700 Szombathely, Várkonyi u. 15 (la "Société") que les activités de la Succursale de la Société sont modifiées avec effet immédiat comme suit:

- Développer et gérer un portefeuille de prêts intra-groupe pour le compte de la Société, une société appartenant au GROUPE WEATHERFORD, avec tout membre du GROUPE WEATHERFORD (les "Sociétés du Groupe"), ce conformément à la politique générale et aux orientations opérationnelles prises par la Société;
- A cette fin, recevoir les demandes de fonds relatives à de nouveaux prêts émanant des Sociétés du Groupe, recevoir les demandes de fonds dans le cadre des ouvertures de crédits autorisées existantes, effectuer les démarches préliminaires et les négociations relatives aux contrats de prêt, évaluer les demandes de fonds des Sociétés du Groupe, signer puis administrer et gérer les contrats de prêt, veiller au respect par les Sociétés du Groupe des conditions des prêts;
- Allouer, prendre, détenir, développer, gérer, mettre en valeur et céder en tout ou partie des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- Calculer, collecter et surveiller l'exécution des différents paiements et remboursements (intérêts, frais de disposition et d'engagement, frais de leasing, etc), amender ou modifier et négocier les conditions des prêts le cas échéant;
- Tenir à jour les livres comptables et les écritures de la Succursale, préparer les comptes annuels de la Succursale ainsi que les rapports de gestion sur les activités en cours, ce conformément aux demandes des administrateurs-délégués de la Société effectuées en application de la politique générale et des orientations opérationnelles prises par la Société;
- Exécuter divers contrats et documents à Luxembourg conformément à la politique générale et aux orientations opérationnelles prises par la Société;
- Effectuer toute autre transaction financière avec les Sociétés du Groupe, incluant notamment mais non exclusivement l'affacturage, la mise sous licence, le leasing, la gestion de devises, la gestion de produits dérivés, la gestion de liquidités, les activités de trésorerie, et les emprunts et investissements sur les marchés de capitaux;
- Procéder au règlement de tous les frais liés à la promotion, la formation, l'établissement et l'enregistrement de la Succursale, embaucher toute sorte d'employés dans le cadre de l'activité de la Succursale (incluant notamment mais non exclusivement tout consultant professionnel, comptable, juriste ou fiscaliste) ou pour la gestion de la Succursale, ainsi que conclure un contrat avec toute personne, association, société ou entité dans le but de régler lesdits frais, et payer des commissions aux agents de courtage et autres agents pour la souscription, le placement, la vente ou le cautionnement d'une souscription de toute action ou titre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour Weatherford Liquidity Management Hungary Limited Liability Company

Signature

Référence de publication: 2010032735/42.

(100031200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MAS International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 110.690.

L'an deux mille dix.

Le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stewart Kam Cheong, réviseur d'entreprises, né à Port Louis (lle Maurice), le 22 juillet 1962, demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, détenteur de 50.667 parts sociales;
- 2.- La société à responsabilité limitée M GROUPE SARL, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B110691, détentrice de 37.833 parts sociales;
- 3.- La société à responsabilité limitée HGS Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B144473, détentrice de 5.000 parts sociales.
- 4.- L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée PI Finances, ayant son siège social à F-71880 Chatenoy-le-Royal, 1, rue des Varennes, Zone Verte, France, immatriculée au RCS de Chalon sur Saône sous le numéro 509 590 261, détentrice de 5.000 parts sociales;
- 5.- Monsieur Yin Kam Cheong, administrateur de société, né à Port-Louis (lle Maurice), le 28 juillet 1964, demeurant à Beau Bassin, lle Maurice, 173, route Royale, détenteur de 1.000 parts sociales;
- 6.- Monsieur Jimmy How Saw Keng, administrateur de société, né à Port-Louis (Ile Maurice), le 10 décembre 1974, demeurant à Port-Louis, Ile Maurice, 36A Volcy Pougnet Street, détenteur de 500 parts sociales.

Les six comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MAS International, avec siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B110690, été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 70 du 11 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés:

suivant acte reçu par le même notaire Emile Schlesser en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 324 du 7 mars 2007;

suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1731 du 16 août 2007;

suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2755 du 12 novembre 2008;
- en date du 13 février 2009, publié au Mémorial C numéro 558 du 13 mars 2009.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'adopter pour la société une année sociale commençant le 1 ^{er} avril et finissant le 31 mars de l'année suivante.

Les associés décident encore que l'année sociale ayant pris cours le 1 ^{er} janvier 2010 sera clôturé le 31 mars 2010. L'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 13. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



" **Art. 14.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société."

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 janvier 2010. Relation GRE/2010/363. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée;

Junglinster, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010032096/64.

(100029777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Galiver S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Galiver Holding S.A.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.141.

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "GALIVER HOLDING S.A." (la "Société"), une société anonyme holding régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée, suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 665 du 23 août 2001, page 31915. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 141. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial le 22 mai 2008, numéro 1250.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 4.** "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.



La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

- 2.- Modification de la dénomination sociale de la Société en "GALIVER S.A." et modification afférente de l'article PREMIER (1 ^{er}) de ses statuts de la Société.
 - 3.- Modification de l'article ONZE (11) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

4.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société lequel article SEIZE (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cent (3'100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à l'abandon par la Société du statut holding de changer la raison sociale de la Société en "GALIVER S.A."

Suite à ce changement l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article PREMIER (1 er) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

Art. 1 er. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "GALIVER S.A."."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article ONZE (11) des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés



ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article SEIZE (16) des statuts de la Société, lequel article SEIZE (16) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10 ème) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KRIEGER, S. LALLOUETTE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1950. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2010031540/114.

(100029431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Fragrana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Fragrana S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 38.973.

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FRAGRANA S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 38973,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 234 du 02 juin 1992.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à TRENTE-ET-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 31.250,-), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 17 août 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 249 du 05 avril 2001.



- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;
 - 2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

- 3) Modification de la dénomination de la société en FRAGRANA S.A., SPF. Modification de l'article 1 ^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de FRAGRANA S.A., SPF.
 - 4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts sont remplacés par le texte suivant:

La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en FRAGRANA S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1 ^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société anonyme, sous la dénomination de FRAGRANA S.A., SPF.

Quatrième résolution

Le capital autorisé créé au moment de la constitution (acte publié au Mémorial C numéro 234 du 02 juin 1992, n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 3 et suivants de l'article quatre (4) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2010. Relation: EAC/2010/1530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010031541/85.

(100029365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.



CED 2002 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.043.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnelle au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procèdera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Signatures

Pour la société CED 2002 S.A. SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. Le domiciliataire

Référence de publication: 2010032247/23.

(100030226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Finline Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 70.667.

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FINLINE INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 05 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 725 du 29 septembre 1999, page 34772. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70 667.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par devant le notaire soussigné en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial le 27 mai 2008, sous le numéro 1287, page 61775.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.



- 3.- Divers.
- B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente mille neuf cent quatrevingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société "FINLINE INVEST S.A." prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. KRIEGER, S. LALLOUETTE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1958. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2010031548/66.

(100029456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Digital Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.499.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtsitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Lei SHI, Geschäftsführer, geboren in Shandong, (Volksrepublik China), am 4. Januar 1981, wohnhaft in D-76448 Durmersheim, Würmersheimerstrasse, 33, (Bundesrepublik Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.



Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Im- und Export sowie der Handel und Vertrieb von Waren jeglicher Art, insbesondere zwischen China und Europa.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

- Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.
- Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist "DIGITAL MEDIA S.à r.l.".
- Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR), welche voll eingezahlt sind.
- Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.
- **Art. 8.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.
 - Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

- **Art. 11.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.
 - Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigem Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.
- Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.



Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

- **Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.
- **Art. 20.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Lei SHI, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2. Herr Lei SHI, Geschäftsführer, geboren in Shandong, (Volksrepublik China), am 4. Januar 1981, wohnhaft in D-76448 Durmersheim, Würmersheimerstrasse, 33, (Bundesrepublik Deutschland), wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt.
- 3. Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Anmerkung

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: KAPPES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2010. Relation GRE/2010/437. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt.

Junglinster, den 16. Februar 2010.

Référence de publication: 2010031519/111.

(100029075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

L.08 BASEP, Société Anonyme, (anc. I.21 BASEP S.A.).

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 46.994.

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre,

1.21 BASEP S.A.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,



inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.994,

constituée originairement sous la dénomination sociale de BASEP S.A., suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 247 du 22 juin 1994,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 janvier 2006,

publié au Mémorial C en date du 29 mai 2006, numéro 1.043, page 50.026.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à Wickrange, qui désigne comme secrétaire Madame Sonja STEINMETZ, demeurant professionnellement à Wickrange.

L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Monsieur Alain WEYRICH, demeurant professionnellement à Wickrange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu
- 1. Constatation par l'assemblée générale de ce que toutes les actions sont réunies en la main d'un seul actionnaire, savoir la société L.01 LAURUS S.A.
 - 2. Changement de la dénomination sociale en L.08 BASEP S.A. et modification subséquente de l'article 1 er des statuts
 - 3.- Modification de l'article 4 des statuts
 - 4.- Modification de l'article 6 des statuts
- 5.- Révocation des administrateurs et administrateur-délégué encore en fonction et nomination d'un administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle
 - 6.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, constate à titre préliminaire que les actions détenues sur la société sont des actions nominatives.

Par la suite, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que suite à une cession d'actions intervenue entre parties, le tout en dehors de toute intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité, toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, à savoir détenues par la société anonyme L.01 LAURUS S.A., établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.159.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix, de conférer dorénavant à la société une nouvelle dénomination, à savoir celle de "L.08 BASEP" S.A. et de modifier par conséquent l'article 1 ^{er} des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

" Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "L.08 BASEP" S.A..

La société a son siège dans la commune de Rechange.

La société est constituée pour une durée indéterminée"

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire."

Quatrième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers.

soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire,

soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sinon par la signature collective de deux administrateurs."

Cinquième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, suite à la constatation de la réunion de toutes les actions en une seule main, décide de révoquer tous les administrateurs et administrateur-délégué encore en fonction et ce avec effet au jour des présentes.

En application des articles 4 et 6 nouvelle version des statuts, l'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée, à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons.

En sa qualité d'administrateur unique, Monsieur ROLLINGER peut engager la société par sa seule signature, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société à la somme de NEUF CENT EUROS (900.-); toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties sont solidairement tenues du paiement des dits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Rollinger, Steinmetz, Weyrich, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 19 novembre 2009. Relation: RED/2009/1230. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 11 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010031543/105.

(100029182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Columeta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 72.286.

L'an deux mille dix, le cinq février

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

La société à responsabilité limitée GROUPE MARECHAL S.à r.l., ayant son siège social à L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.267, ici dûment représentée par son gérant unique, à savoir:

Monsieur Nico MARECHAL, entrepreneur, demeurant à L-9189 Vichten, I, Um Knapp.



Laquelle comparante, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "COLUMETA S.à r.l.", ayant son siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.286, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C en date du 29 décembre 1999, numéro 1009, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. La comparante est devenue associée unique sur base d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé en date du 1 ^{er} septembre 2009, par laquelle la société ANACONDA S.A., société holding sous forme de société anonyme, avec siège social à L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 62.808, a cédé cents (100) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée COLUMETA S.à r.l., prénommée, à la société à responsabilité limitée GROUPE MARECHAL S.à r.l., prénommée, au prix convenu entre parties.

III. Monsieur Nico MARECHAL, préqualifié, a été nommé gérant unique de la société COLUMETA S.à r.l., préqualifiée, par assemblée générale extraordinaire du 1 ^{er} septembre 2009, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lors de cette même assemblée générale extraordinaire du 1 ^{er} septembre 2009, décharge a été donnée à Monsieur Alex RODEN en sa qualité de gérant démissionnaire de la prédite société pour l'exécution de son mandat.

IV. Suite à sa nomination en tant que gérant unique, Monsieur Nico MARECHAL, préqualifié, a accepté cette cession de parts, en nom et pour compte de la société à responsabilité limitée COLUMETA S.à r.l., conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

V. Sur ce, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de transférer le siège de la société de L-4176 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jos Kieffer, à l'adresse suivante: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, l'associée décide d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5.- pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Kopstal.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts."

Troisième résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros (EUR 105.-), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 12.395.-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

L'augmentation de capital a été entièrement souscrite par l'associé unique et la libération intégrale de l'augmentation de capital a été réalisée par un versement en espèces.

Le montant de cent cinq euros (EUR 105.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution:

Suite à cette résolution, l'associée unique décide, tout en supprimant toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts, d'adapter les statuts de la société et de modifier en conséquence l'article 6.- des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées."

VI. Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marechal, DELOSCH.



Enregistré à Redange/Attert, le 9 février 2010. Relation: RED/2010/172. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010031549/71.

(100029242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Lapito Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.471.

L'an deux mille dix, le douze février.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Giuseppe LANGONE, commerçant, demeurant à L-1244 Luxembourg, 106, rue J.F. Bosch;
- 2.- Basilio Sergio PITASI, employé privé, demeurant à L-4201 Esch-sur-Alzette, 52, rue de Lallange,

associés uniques de la société LAPITO SARL, avec siège social à L-1244 Luxembourg, 106, rue J.F. Bosch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.471, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 262 du 6 février 2010. Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de transférer le siège de la société de Luxembourg à Pontpierre et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" Art. 2. Le siège de la société est établi à Pontpierre."

Deuxième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-4393 Pontpierre, 18, Grand-Rue.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LANGONE, PITASI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 16 février 2010. REM 2010/196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1 er mars 2010.

Référence de publication: 2010032093/31.

(100030094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Immo-Point s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 142.460.

L'an deux mil deux, le onze février,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

Ont comparu:

Monsieur Fernand Ange HERTERT, agent immobilier, né le 16 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8352 DAHLEM, 4 Um Paerchen,

Madame Germaine Hélène BISDORFF, employée privée, née le 28 mai 1962 à Luxembourg, demeurant à L-3980 WICKRANGE, 89 rue du Centre.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Monsieur Fernand HERTERT, et Madame Germaine BISDORFF, préqualifiés, sont les associés uniques de la société à responsabilité limitée



IMMO-POINT S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30 Val Saint André,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 142.460,

constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 9 octobre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 novembre 2008, numéro 2.695, page 129.320.

Par les présentes, Madame Germaine Hélène BISDORFF déclare céder sous les garanties ordinaires de droit, l'intégralité des parts détenues par elle dans la dite société, savoir 50 parts sociales, les dites parts sociales étant cédées à Monsieur Fernand HERTERT.

Le prix de cession a été réglée par la partie comparante dès avant les présentes et en dehors de la comptabilité du notaire, ce dont quittance et décharge de la part des parties cédantes.

La cession des parts sociales dont question se fait dans les conditions suivantes:

Pour autant que de besoin, la partie comparante Fernand HERTERT déclare renoncer au droit de préemtion prévue dans les statuts de la dite société en cas de cession de parts.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie comparante préqualifiée Germaine BISDORFF déclare par les présentes tenir le cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie comparante cédante déclare en outre que les bilans, comptes et autres, tels qu'exigés par les dispositions légales en vigueur ont été établis, et ce en conformité avec les dispositions légales.

La partie comparante cessionnaire déclare avoir parfaitement connaissance des bilans et des comptes de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les parties comparantes ont clos le présent procès-verbal.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Hertert, Bisdorff, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 février 2010 Relation: RED/2010/203 Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010031554/48.

(100029261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

SmartStream Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.408.

Extrait des décisions prises par les associés uniques en date du 26 janvier 2010

- 1. Monsieur Roberto Ramirez demeurant professionnellement a John Hancock Tower, 56 th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 4 décembre 2009.
- 2. Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B de la Société avec effet au 25 janvier 2010.
- 3. Monsieur Gregory Wallace demeurant professionnellement à John Hancock Tower, 56 th Floor, 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, United States of America a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.
- 4. Monsieur Keith Greally, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 à Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de classe A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de classe A;
- Monsieur Chris Parkin, gérant de classe A;



- Monsieur Keith Greally, gérant de classe B;
- Monsieur Costas Constantinides, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la Société Costas Constantinides Un Mandataire

Référence de publication: 2010032303/31.

(100029828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

I.01 Euro-Immo Guy Rollinger, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.697.

L'an deux mil neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER S.A.

établie et ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.697,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 154 du 10 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Rollinger, demeurant à Wickrange. Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia STEINMETZ, employée privée, demeurant à Béreldange. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Weyrich, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Constatation de ce qu'il n'existe qu'un seul actionnaire
- 2.- Modification de l'article 5 et l'article 6 dernier alinéa des statuts
- 3.- Révocation des administrateurs et administrateurs-délégués actuellement en fonction
- 4.- Nomination de Monsieur Guy ROLLINGER à la fonction d'administrateur unique
- 5.- Modification de l'article 1 er deuxième alinéa
- 6.- Divers.
- II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que le seul actionnaire de la dite société est la société L.01 LAURUS, alors que toutes les actions sont détenues par la dite société.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 et le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour leur conférer dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire."

" Art. 6. (Dernier alinéa). La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n 'existe qu'un seul actionnaire, sinon par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs et administrateurs-délégués actuellement en fonction, avec effet au jour des présentes et leur accorde pleine et entière décharge des mandats effectués par eux.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur unique, avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée, Monsieur Guy ROLLINGER, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 4-6 rue des Trois Cantons.

Monsieur Guy ROLLINGER peut engager la société préqualifiée, en toutes circonstances, y compris toutes opérations bancaires, par sa seule signature individuelle.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 ^{er} deuxième alinéa des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" Art. 1 er (2 e alinéa). Le siège social est établi dans la commune de Reckange."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, et pour lesquels les parties comparantes sont solidairement tenues, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Rollinger, Steinmetz, Weyrich, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 décembre 2009. Relation: RED/2009/1321. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 17 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010031553/87.

(100029191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.



Amtrac Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 113.089.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 12 février 2010 à 10.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Gérants qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Gérants:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. Lars Erik Hansson, director, demeurant à Calle Goya 21, 3K, E28220 Majanda Handa (Espagne).

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010032334/21.

(100029634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Urban and Civic Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.470.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 148.992.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the eleventh of February.

Before us Maître Martine Schaeffer, civil-law notary, residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company, a société anonyme, denominated "Urban and Civic Holdings S.A.", having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B number 148.992 (the "Company").

The Company was incorporated on 16 October 2009, by a deed of the above mentioned civil-law notary.

The meeting of shareholders is presided by Clarissa Steland, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

who appoints as secretary Wayne Fitzgerald, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

The meeting appoints as scrutineer Wayne Fitzgerald, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

I) The shareholders represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the undersigned civil-law notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders to the meeting shall also remain attached to the present deed with which it will be registered and signed ne varietur by the parties and the acting civil-law notary.

- II) That as a result of the aforementioned attendance list all 1,470,000 shares issued are represented at the present meeting, which is consequently validly constituted and may validly deliberate and decide.
- III) That pursuant to article 16.1 of the Company's articles of association, the Shareholder hereby declares having been informed of the agenda of the meeting sufficiently in advance and accordingly waives the requirement of notice of time.
 - IV) That the Chairman requests the civil-law notary to act the followings;

On October 29 $^{\rm th}$, 2009, an extraordinary shareholders' meeting was held to transform the Company into a public limited liability company. The deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations but it has been registered with the enregistrement in Luxembourg on November 2 $^{\rm nd}$, 2009, under number LAC/ 2009/46006.



In this extraordinary shareholders meeting, it has been omitted to take a first resolution with the following wording:

"First resolution

"The meeting resolves to reduce the corporate capital of the private limited liability company from its amount of eleven thousand five hundred British Pounds (GBP 11.500.-) to ten thousand two hundred ninety-eight British Pounds (GBP 10.298.-) by the absorption of a debt of one thousand two hundred and two British Pounds (GBP 1.202.-) and consequently to cancel 1.202 shares."

The former "FIRST RESOLUTION" will thus be the "SECOND RESOLUTION" and so on.

It is requested to apply this rectification whenever it is necessary.

The undersigned civil-law notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The Document having been read to mandatory of the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le onze février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés unique de la société anonyme "Urban and Civic Holdings S.A.", ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.992 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte notarié le 16 octobre 2009 par acte notariée du notaire sus-mentionné.

L'assemblée est présidée par Clarissa Steland, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire Wayne Fitzgerald, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

L'assemblée nomme comme scrutateur Wayne Fitzgerald, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

l) Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que les nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle a été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du bureau déclarent se référer à cette liste de présence, telle qu'établie par les membres du bureau de l'assemblée.

Cette liste de présence restera, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les procurations données par les actionnaires représentés resteront également, après avoir été signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

- II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.470.000 actions émises sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer et décider.
- III) Que conformément à l'article 16.1 des statuts de la Société, les actionnaires déclarent avoir été informés suffisamment à l'avance de l'ordre du jour et ainsi renoncent aux convocations.
- IV) Que le Président a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit: En date du 29 octobre 2009, une assemblée extraordinaire des associés fut tenue pour adopter la forme d'une société anonyme. L'acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations mais celui-ci a été enregistré en date du 2 novembre 2009, sous le numéro LAC/2009/46006.

Lors de cette assemblée extraordinaire, il fut omit de prendre une première résolution avec le contenu suivant:

"Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à responsabilité limitée de son montant de onze mille cinq cents livres sterling (GBP 11.500,-) à dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit livres sterling (GBP 10.298,-) par l'absorption d'une dette d'une valeur de mille deux cent deux livres sterling (GBP 1.202,-) et l'annulation conséquente de 1.202 parts sociales."

L'ancienne "PREMIERE RESOLUTION" devient alors la DEUXIEME RESOLUTION et ainsi de suite.

Il est demandé d'effectuer cette rectification partout où il y a lieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Steland, W. Fitzgerald et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6828. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010031557/94.

(100029374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.650.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion tenue à Luxembourg, le 19 février 2010, a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme et sincère

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A.

Signatures autorisées

Référence de publication: 2010032323/14.

(100030001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Ginevra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.069.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 février 2010

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010032292/20.

(100030153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Nous Deux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 47, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 151.534.

STATUTS

L'an deux mille dix. Le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Alvaro José DOS SANTOS GOMES, commerçant, demeurant à L-1338 Luxembourg, 77, rue du Cimetière.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.



- Art. 1 er. La société prend la dénomination de Nous Deux Sàrl.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.
- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoir pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

- Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Alvaro José DOS SANTOS GOMES, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 47, rue de Bonnevoie.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Alvaro José DOS SANTOS GOMES, commerçant, demeurant à L-1338 Luxembourg, 77, rue du Cimetière.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DOS SANTOS GOMES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 février 2010. REM 2010/169. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1 er mars 2010.

Référence de publication: 2010031994/59.

(100030303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



Terre d'Images S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 88.515.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le seize février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Philippe, photographe, demeurant à B-1330 Rixensart, 77, avenue de la Rochefoucauld, lequel est associé unique

représenté par Maître Jérome BACH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, L-1840, 2A Boulevard Joseph II,

aux termes d'une procuration sous seing privé, à lui délivré en date du 8 février 2010, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant ainsi représenté et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant détient l'intégralité des parts sociales et est donc l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée Terre d'Images Sàrl

société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège à 13, rue de la Gare L-3377 Leudelange,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88515,

constituée par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2002, selon acte publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du quatre octobre deux mille deux numéro 1436, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises dont la dernière fois le 8 février 2010 par acte sous seing privé, non encore publié. (la "Société").

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

III. La Société ne détient aucun bien immobilier.

IV. Le comparant étant l'Associé Unique de la Société, détenant l'intégralité des parts sociales de la Société décide de la dissolution et de la liquidation de la Société

V. En conséquence de la décision précédemment prise, et en conformité avec les dispositions de l'article 20 des statuts de la Société, le Comparant décide d'agir en qualité de liquidateur de la Société avec les plus larges pouvoirs conférés par les dispositions des articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

VI. Le comparant, agissant tant en sa qualité d'Associé Unique que de liquidateur de la Société, déclare (i) assumer irrévocablement tous les passifs connus de la société lesquels sont dûment provisionnés, (ii) assumer irrévocablement l'obligation de payer tous les passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à ce jour, (iii) que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique, (iv) de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

VIII. Les livres comptables et tous autres documents de la société seront conservés pendant une durée minimum de cinq (5) années à l'adresse de l'Associé Unique, tel que décrite ci-dessus.

Les frais des présentes sont évalués à la somme de mille deux cent euros. A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes reconnaissent être solidairement tenues du paiement de ces frais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Bach, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 février 2010. Relation: RED/2010/213. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 24 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010032076/49.

(100030190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.



Ocara Group G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange. R.C.S. Luxembourg D 85.

Procès Verbal d'Assemblée générale des membres du groupement européen d'intérêt économique

L'an 2010, le six janvier, se sont réunis,

- 1) INFOR-ID SA, dont le siège est établi à L-1413 Luxembourg, 3, place d'argent inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.077, représentée par Monsieur Jean-Marc D'Hondt agissant en qualité d'Administrateur délégué, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux.
- 2) YOSYS SOFTWARE SA, dont le siège est établi à sect. 5 Bucarest (Roumanie), intr. buturugeni 26, inscrite au registre de commerce roumain sous le numéro J40/7847/2000, représentée par Monsieur Alupului Rus Constantin en sa qualité d'administrateur, demeurant à B-1331 Rosières.
- 3) EASY BIZ SA, dont le siège est établi à B-1082 Bruxelles, 14, avenue Notre Dame de Fatima inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.855.581, représentée par Madame Patricia Bartel agissant en qualité d'administrateur, demeurant à B-1090 lette.

Ces derniers ayant par leur signature ci-après prit les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) L'acceptation de la candidature d'adhésion de:
- a) EUROPALUX SPRL, dont le siège est établi à B-1080 Bruxelles, 145A, Rue Delaunoy inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0479.394.586, représentée par Monsieur Farkas Eric agissant en qualité de gérant, demeurant à B-1200 Bruxelles.

Objet social de la personne morale, nouveau membre du groupement: La société a pour objet tant pour elle que pour le compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit, dans ses propres locaux que chez l'un des associés ou chez un tiers, en Belgique et à l'étranger, de toutes les façons qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Dans le domaine administratif, la fourniture, la prestation ou la sous-traitance de tout service manuel ou intellectuel généralement quelconque et notamment tout service administratif tel que informatique, juridique, fiscal, marketing, publicité ou secrétariat général donc par exemple domiciliation, permanence téléphonique, services INTERNET, affranchissement, téléfax, dactylographie, traduction, photocopie, mise en page sans que ces énumérations soient en quoi que ce soit limitatives. Qui par sa signature ci-après accepte tous les droits et obligations découlant du règlement d'ordre intérieur du groupement dont il déclare avoir reçu une copie, ainsi que du contrat constitutif et des ses avenants. Il accepte explicitement la responsabilité solidaire et indivisible pour les obligations naissant à compter de ce jour.

b) WINAUDITOR SPRL, dont le siège est établi à B-1170 Bruxelles, 10 boite 34, Avenue des Gerfauts inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0476.068.773, représentée par Monsieur Luc Oosters agissant en qualité de gérant, demeurant à 1170 Bruxelles.

Objet social de la personne morale, nouveau membre du groupement: La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers: Toutes opérations d'importation, d'exportation, de fabrication, de montage, de commerce de gros ou de détail, de distribution, de location, de représentation, de courtage et d'octroi de licences d'utilisation de tous matériels et machines électriques, électroniques, électrotechniques, informatiques et de tous logiciels informatiques ainsi que toutes prestations de conseil, d'assistance, de maintenance, d'installation, de formation, de dépannages relatives à l'utilisation de l'informatique et plus généralement à l'organisation et à la gestion des entreprises et organisations. Qui par sa signature ci-après accepte tous les droits et obligations découlant du règlement d'ordre intérieur du groupement dont il déclare avoir reçu une copie, ainsi que du contrat constitutif et des ses avenants. Il accepte explicitement la responsabilité solidaire et indivisible pour les obligations naissant à compter de ce jour.

Les nouveaux membres du Groupement s'engagent à payer la cotisation forfaitaire de 1.500,00€ couvrant tous les frais et démarches liés à leur adhésion au Groupement.

2) La nomination d'un deuxième gérant: Monsieur Perez Mendez Mariano, comptable, né à Berchem Ste Agathe (BEL-GIQUE), le 25 MAI 1979, avec adresse professionnelle à B-1030 Bruxelles, 547, Chaussée d'Haecht.

Le mandat du gérant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

L'assemblée rappelle que chaque gérant individuellement engage et représente le GEIE dans les limites de leurs pouvoirs. Ils peuvent conclure seul tout contrat ou engagement d'une incidence financière ne dépassant pas dix mille euros (10.000,00-). Attention clause non opposable aux tiers d'après la loi du 25 mars 1991.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition du présent procès verbal d'assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité au nom du GEIE. Les frais et honoraires du présent procès verbal sont à charge du GEIE.

INFOR ID S.A. / YOSYS SOFTWARE SA / EASY BIZ SA / EURO PALUX SPRL / WINAUDITOR SPRL Signatures

Référence de publication: 2010031590/58.

(100029087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.



Redpark S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.202.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par six jugements du 11 février 2010, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

- -COMPAGNIE DE L'ASIE DU NORD SA (RCS B.97.160)
- -IRIS PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS SA (RCS B.83.168)
- -IXODE INVESTMENTS SA (RCS B.77.100)
- -KRON BETEILIGUNGS AG (RCS B.77.902)
- -LA ROCHE HOLDING SA (RCS B.47.035)
- -REDPARK SA (RCS B.83.202)

Ces mêmes jugements ont nommé Juge-commissaire Madame Carole KUGENER et ont désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L- 2016 Luxembourg, 11 av.Guillaume.

Pour extrait conforme Me Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010032310/20.

(100030176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Treper Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.171.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Natacha Hainaux, employee, residing professionally at 39, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, a company having its registered office at P.O. Box 3161, Road Town, Tortola British Virgin Islands, registered under the number 199067,

by virtue of a proxy given on December 17th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Treper Holding S.à.r.l.", having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, was incorporated pursuant to a notarial deed on December 19, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 657 of March 30, 2006;
- that the capital of the corporation "Treper Holding S.à.r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (12,600.- EUR) represented by ONE HUNDRED TWENTY SIX (126) shares with a nominal value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each, fully paid up;
 - that J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 23 rd of December, 2009 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 23 rd of December, 2009 being only one information for all purposes;
 - following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;



- there shall be proceeded to the cancellation of all issued units and or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at Global Assurance S.A., having its registered office at L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand and fifty euros (1,050.-Euros).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Natacha Hainaux, employée, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, Les Iles Vierges Britanniques BVI, enregistrée sous le numéro 199067,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Treper Holding S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 30 mars 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la société "Treper Holding S.à.r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) représenté par CENT VINGT-SIX (126) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;
 - que J.F. Harrison Investment & Consulting Ltd, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;
- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 23 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 23 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et /ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à Global Assurance S.A., ayant son siège social à 39, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille cinquante euros (1050.-Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: N. Hainaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57231. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010032024/97.

(100030406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

CDDK Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.430.

Je soussigné, M. Francis DELUGIN, gérant de sociétés, né à Libourne (F), le 28 octobre 1949, demeurant au 29, Rue Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat comme gérant de la société "CDDK IMMO S.àr.l." avec siège social au 66, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Schifflange, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010032267/11.

(100029778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Assurpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 147.885.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, né à Mantes La Jolie (France) le 27 mai 1971, demeurant à L-9421 Vianden, 2B, rue Moenchkelterhaus.
- 2. Madame Georgina Maria FERNANDES ISABEL, employée privée, née à Gloria Do Ribatejo (Portugal) le 18 décembre 1964, demeurant à L-3377 Leudelange, 49, rue de la Gare.

Lesquels ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée Assurpro, S.àr.l., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 147885, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1859 du 25 septembre 2009.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme "BDO Tax & Accounting", établie à 2, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg-Ville, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147 571.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (€ 700,00).



DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. RAMOS MARTINS DE SOUSA, G. M. FERNANDES ISABEL, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2010. Relation: MER / 2010 / 210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2010. Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010032080/45.

(100030041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Tigrella GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032440/9.

(100030106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Property Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.999.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company AKJ CAPITAL, S.A., with its registered office at UI.Franciszka Nullo 2, 00-486 Warsaw Poland, registered under number 224372,

represented by Mrs. Yasmina Bekouassa, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

- 1.- That the public limited liability company Property Concept S.à.r.l, with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 127.999, has been incorporated by deed of the Luxembourgish notary Martine Schaeffer, on April 24, 2007, published in the Memorial C number 1360 dated May 9, 2007.
- 2.- That the capital of the company Property Concept S.à.r.l, presently amounts to sixty two thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 62,750.-), represented by five thousand twenty (5,020) shares of a par value of twelve Euros and fifty cents (EUR 12,50-) each.
 - 3.- That the appearing party is the holder of all the shares of the Company Property Concept S.à.r.l
- 4.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company Property Concept S.à.r.l which has discontinued all activities.
- 5.- That the appearing party declares that it has taken over all the assets and liabilities of the company Property Concept S.à.r.l.
- 6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- 7.- That the liquidation of the dissolved company Property Concept S.à.r.l is to be construed as definitely terminated and liquidated.
 - 8.- That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment.
 - 9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.



Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société AKJ CAPITAL, S.A., avec siège social à UI.Franciszka Nullo 2, 00-486 Warsaw Pologne, enregistrée sous le numéro 224372,

représentée par Madame Yasmina Bekouassa, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par sa représentante susnommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée Property Concept S.à.r.l ayant son siège social au 67, rue ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127 999, a été constituée le 24 avril 2007 suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer résidant à luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1360 du 9 mai 2007.
- 2.- Que le capital de la société Property Concept S.à.r.l s'élève actuellement à soixante deux mille sept cent cinquante euros (62.750,- EUR), représenté par cinq mille vingt (5.020) actions d'une valeur nominale de douze euros cinquante (12,50- EUR) chacune.
 - 3.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société Property Concept S.à.r.I
- 4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société Property Concept S.à.r.l qui a interrompu ses activités.
- 5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société Property Concept S.à.r.l
- 6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu à la comparante et qu'elle assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
 - 7.- Que la liquidation de la société Property Concept S.à.r.l est à considérer comme définitivement close.
 - 8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
- 9.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. BEKOUASSA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2191. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010032060/82.

(100030286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



Thiriet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 99.098.

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit français "SOCIETE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE LORRAINE (SIFL)", établie et ayant son siège social à F-88510 Eloyes, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Epinal sous le numéro B 301 850 731,

dûment représentée par son Président Directeur Général Monsieur Claude Louis THIRIET, demeurant à F-88510 Eloyes, Le Frêne (France),

ici représenté par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Que la société à responsabilité limitée "THIRIET LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-7502 Mersch, 547 rue de Beringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99098, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 3 avril 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Henri HELLINCKX en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 24 mars 2006.

II) Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société (l'"Associée Unique") et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de Mersch à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SINESI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2010. Relation GRE/2010/324. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010032081/44.

(100029740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Schubert Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 112.029.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010032442/10.

(100029862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



WTA International, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers. R.C.S. Luxembourg B 53.492.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WTA INTERNATIONAL", ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3 rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 53.492, constituée suivant acte du notaire Frank BADEN de Luxembourg en date du 18 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 20 mars 1996 (la "Société"), modifié suivant acte Jean SECKLER de Junglinster du 4 mars 1998, publié au dit Mémorial C, numéro 411 du 8 juin 1998, modifié suivant acte Jean SECKLER de Junglinster en date du 4 décembre 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 274 du 1 er mars 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Esbelta De Freitas, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

Ordre du jour

- 1. Décision de changer la nationalité de la Société luxembourgeoise en société portugaise, de transférer le siège social au Portugal et de l'établir à Avenida Columbano Bordalo Pinheiro, 61 C, Escritório 8, 1070-061 Lisbonne, Portugal sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Lisbonne;
- 2. Décision de transférer tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, de quelque nature que ce soit sans exception aucune, et ce sans dissolution ni liquidation préalable de la Société, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce et des Société de Lisbonne. Les comptes sociaux approuvés seront alors à considérer comme comptes de clôture à Luxembourg et comme comptes d'ouverture au Portugal;
- 3. Décision de conférer à Maître Esbelta De Freitas ou à Maître Matthieu Groetzinger, tous pouvoirs pour représenter individuellement la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège;
- 4. Décision de conférer à Monsieur Carlos Serafim et à Monsieur Llidio Mendes, tous les pouvoirs pour représenter individuellement la Société à Lisbonne, Portugal, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société;
 - 5. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société luxembourgeoise en société portugaise, et de transférer le siège social de Luxembourg au Portugal et de l'établir à Avenida Columbano Bordalo Pinheiro, 61 C, Escritório 8, 1070-061 Lisbonne, Portugal, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lisbonne, Portugal.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que le transfert du siège social de la Société s'accompagnera du transport au Portugal de tous les avoirs, actifs et passifs de la Société, de quelque nature que ce soit sans exception aucune, sans qu'il ne soit procédé à la dissolution ni à la liquidation de la Société, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité portugaise.



Cette résolution sera soumise à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Lisbonne, Portugal.

L'assemblée générale décide que les comptes annuels au 31 décembre 2008 approuvés lors de l'assemblée ordinaire tenue en date du 8 juin 2009, sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture au Portugal.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère à Maître Esbelta De Freitas ou à Maître Matthieu Groetzinger, tous pouvoirs pour représenter individuellement la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question aux résolutions 1 et 2 ci-avant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Carlos Serafim et à Monsieur Llidio Mendes, pour représenter individuellement la Société à Lisbonne, Portugal, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question aux résolutions 1 et 2 ci-avant.

Cinquième résolution

En se référant aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide que la Société sera transformée en une "société anonyme" en conformité avec les lois portugaises sur les sociétés commerciales et que sa dénomination sera alors "WTA INTERNATIONAL S.A.".

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DE FREITAS, GROETZINGER, REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 février 2010. REM 2010/146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2010032073/90.

(100029987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Claxon Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.171.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 12 février 2010, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et Unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO de sa fonction d'Administrateur B. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabrizio PENSO, Administrateur B démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procèdera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2013. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société CLAXON PARTICIPATIONS S.A. SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. Le domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010032249/23.

(100030206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Les Champs Ducal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires. R.C.S. Luxembourg B 148.805.

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Lahouari MANSOURI, commerçant, demeurant à F-57100 ThionvIlle (France), 45, Allée Bel Air,

propriétaire de cinquante-et-une (51) parts sociales de la société LES CHAMPS DUCAL SARL, avec siège social à L-3850 Schifflange, 99, avenue de la libération, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B148.805, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 septembre 2009, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 12 novembre 2009.

Il déclare d'abord céder à Aboubekr SENHADJI, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville (France), 6, Cour de Rome, une (1) part sociale de la Société, pour le prix de cent vingt-cinq (125,-) euros.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Lahouari MANSOURI, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, et Aboubekr SENHADJI, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant administratif, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, les associés Lahouari MANSOURI et Aboubekr SENHADJI, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

- 1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.
- 2) Ils décident de transférer le siège social de Schifflange à Tétange, et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:
 - " Art. 2. Le siège de la société est établi à Tétange."
 - 3) Ils fixent l'adresse à L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: MANSOURI, SENHADJI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 février 2010. REM 2010/171. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 1 er mars 2010.

Référence de publication: 2010032094/41.

(100030482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.



CMI Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 29.384.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires de CMI Asset Management (Luxembourg) S.A. (la "Société") tenue à Luxembourg le 26 mai 2009 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants, avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Jacques Elvinger,
- Monsieur Paul Meyers,
- Monsieur Duncan Alistair Finch, et
- Monsieur Simon Friend

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMI Asset Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010032278/18.

(100030334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Altashet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.647.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 février 2010

Le siège social est transféré du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg. Fait à Luxembourg, le 23 février 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010032329/13.

(100030364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 136.698.

L'an deux mille dix, le trois février.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l"'Assemblée") de la société anonyme "ALYSEA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136698, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 1 er avril 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2076 du 22 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Echange des cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de deux mille sept cent soixante euros (2.760,-EUR) par vingt-sept mille six cents (27.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune;



- 2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 45.840,- EUR pour le porter du montant actuel de 276.000,- EUR à 321.840,- EUR, par la création de 4.584 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de 76.400,- EUR;
 - 3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels;
- 4. Acceptation de Monsieur Dirk DEWITTE, expert-comptable / fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et de Monsieur Georges KIOES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, à la souscription de 2.400, respectivement de 2.184 actions nouvelles, et acceptation de la libération intégrale en espèces;
 - 5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
 - 6. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes d'une valeur nominale de deux mille sept cent soixante euros (2.760,-EUR) par vingt-sept mille six cents (27.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à l'échange des actions, objets des présentes, et pour mettre à jour le registre des actionnaires de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-cinq mille huit cent quarante euros (45.840,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-seize mille euros (276.000,- EUR) à trois cent vingt et un mille huit cent quarante euros (321.840,- EUR), par la création de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre (4.584) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission globale de soixante-seize mille quatre cents euros (76.400,- EUR).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- Monsieur Dirk DEWITTE, préqualifié, ici représenté par Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à deux mille quatre cents (2.400) actions et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de quarante mille euros (40.000,-EUR), moyennant un versement en numéraire; et
- Monsieur Georges KIOES, ici représenté par Monsieur François DORLAND, préqualifié, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée; lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) actions et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission de trente-six mille quatre cents euros (36.400,- EUR), moyennant un versement en numéraire.

Le montant de cent vingt-deux mille deux cent quarante euros (122.240,- EUR), faisant quarante-cinq mille sept cent quarante euros (45.740,- EUR) pour l'augmentation de capital et soixante-seize mille quatre cents euros (76.400,- EUR) pour la prime d'émission, est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Quatrième résolution

- L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre:
- deux mille quatre cents (2.400) actions à Monsieur Dirk DEWITTE, et



- deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.184) actions à Monsieur Georges KIOES.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à TROIS CENT VINGT ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (321.840,- EUR), représenté par TRENTE-DEUX MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (32.184) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune, intégralement libérées."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cent quatre-vingts euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - DORLAND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2010. Relation GRE/2010/493. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 18 février 2010.

Référence de publication: 2010032098/99.

(100030105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Securybat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 25, rue Nic Biever.

R.C.S. Luxembourg B 102.809.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032443/10.

(100029691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Maxiweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 60.427.

L'an deux mil dix, le douze janvier.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MAXIWEB SA, avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 11 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 638 du 15 novembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 août 2005, publié au dudit Mémorial C Numéro 67 du 11 janvier 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2006, publié au dudit Mémorial C Numéro 2189 du 23 novembre 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 60.427,

L'assemblée est ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Jean de DORLODOT, demeurant à L-9543 Wiltz, 61b, route de Noertrange, qui assure également la fonction de scrutateur,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour



Ordre du jour

- 1- le déménagement du siège social vers route de Noertrange 61b à L-9543 WILTZ en date du 01 janvier 2010.
- 2- la démission des administrateurs Tom Donovan, Roisin Donovan et David Keogh en date du 31 décembe 2009
- 3- la nomination comme administrateur, de Monsieur Hubert de Dorlodot, résident à Route de Noertrange 61b appt 13, ét.l à L-9543 WILTZ, économiste, en date du 01 janvier 2010.
- 4- La nomination comme administrateur, de Mademoiselle Florence de Dorlodot, étudiante en médecine, demeurant rue du Chesselet, 1 bte 1 à B-5537 ANHEE.
 - 5- La révocation du commissaire aux comptes actuel pour le remplacer par la société STERWEN S.A.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9543 Wiltz, route de Noertrange 61b et de modifier en conséquence l'article 2 point 1 des statuts, dans la version anglaise et française, comme suit:

- " Art. 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Wiltz. The Board of Director is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat."
- " Art. 2.1. Le siège social de la société est établi à Wiltz. Le conseil d'administration est utorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution

L'assemblée révoque, avec effet au 31 décembre 2009, Monsieur Tom DONOVAN de son poste d'administrateur et administrateur délégué, Monsieur Roisin DONOVAN de son poste d'administrateur et Monsieur David KEOGH de son poste d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblé décide de nommer Monsieur Hubert de DORLODOT, né à Tournai, le 08 mai 1961, demeurant à L-9543 Wiltz, 61b, route de Noertrange et Mademoiselle Florence de DORLODOT, née à Namur, le 30 janvier 1991, demeurant à B-5537 ANHEE, rue du Chesselet, 1 bte 1 au poste d'administrateurs pour un durée de 6 ans, soit du 01 janvier 2010, jusqu'au 31 décembre 2015.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, savoir la société BCCB INCORPORATED LIMITED et de nommer en ses lieu et place la société STERWEN S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 49.796. Son mandat ayant débuté le 01 janvier 2010 pour se terminer au jour de l'assemblée générale de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. de Dorlodot, G. Bertrand, Anja Holtz.



Enregistré à Wiltz, le 13 janvier 2010 - WIL/2010/36 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 4 février 2010. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010032103/78.

(100029768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Belval Plaza Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Les Terres Rouges, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 115.602.

EXTRAIT

En date du 23 février 2010, les sociétés SNSPF Management B.V. et SNSPF Management II B.V., administrateurs de Belval Plaza Holding S.A., ont nommé en remplacement de Monsieur Johannes Maria Jacobus van Haarlem

- Monsieur Karel Leo Wilhelminus Martinus Maria Spruijt avec adresse à Willem de Zwijgerlaan 90, NL-1901 CT Castricum, Pays-Bas, comme représentant permanent à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Belval Plaza Holding S.A.

Signature

Référence de publication: 2010032277/15.

(100030356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er mars 2010.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

PELTON S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010033083/15.

(100030575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Ursa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.384.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

URSA INVESTMENTS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010033069/15.

(100030528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck